



Police

BULLETIN DE MOBILITE

Contrôles radar :

Notre Lidar est situé quai de l'Ourthe. La vitesse est limitée à 50 km/h à cet endroit.

Festivités :

FOIRE D'OCTOBRE DE LIEGE (DU 05/10 AU 11/11/24)

Pour permettre l'installation et le bon déroulement de cet événement qui réunit petits et grands, des mesures de mobilité et de stationnement ont été prises :

- **Du 25/09 à 6h au 15/11 à 18h:**

- Le stationnement sera réservé aux véhicules de Police :

- boulevard d'Avroy, Après la barrière contrôlant l'accès du Service des Plantations, au départ de la traverse du Jardin Botanique, sur le côté droit sur une longueur de 15 mètres.

- **Du 04/10 à 9h au 18/11 à 18h:**

- La circulation sera limitée à « 30 Km/h »:

- Boulevard d'Avroy,
- Dans la traverse « Destenay »
- Dans la traverse « Charlemagne ».

- Le stationnement des véhicules sera réservé aux handicapés :

- boulevard d'Avroy, dans toute la zone de stationnement située dans la desserte locale comprise entre la rue des Augustins et le n°130 (5 emplacements),
- boulevard Piercot, le long des immeubles n° 41 à 33, au départ du boulevard d'Avroy (6 emplacements),
- rue Raikem, le long des immeubles, du n° 22 à l'avenue Rogier (5 emplacements),
- avenue Maurice Destenay, le long des immeubles impairs, sur les 20 derniers mètres avant la place Saint-Jacques (3 emplacements).



Police de Liège



Police

- Le stationnement des véhicules sera réservé aux riverains :
 - boulevard Piercot, sur le terre plein central, de l'opposé à l'immeuble n° 36 jusqu'au boulevard d'Avroy (15 emplacements),
 - Place Emile Dupont, le long de la colégiale Saint-Jacques, de l'opposé de l'immeuble n° 7 jusqu'à la rue du Vertbois (14 emplacements),
 - Place Saint-Jacques, 1) - le long des immeubles, du n° 2 au n° 18 (14 emplacements),
 - Sur le terre plein central, de l'opposé des immeubles n° 10 à 18 (8 emplacements),
 - Rue Sainte-Marie, le long des immeubles, du n° 26 jusqu'à la rue Louvrex (8 emplacements),
 - rue Fabry, Côté des immeubles à numérotation paire dans la portion comprise entre la rue de Selys et la Place de Bronckart (10 emplacements),
 - place de Bronckart, le long des immeubles, du n° 1 jusqu'à la rue de Rotterdam (6 emplacements).
- **Du 26/09 à 6h au 30/09 à 12h et du 08/11 à 12h au 18/11 à 12h, pour l'installation et le départ des logements forains en terre-plein central :**
 - L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits :
 - Avenue Blonden, de part et d'autre de la chaussée, à partir de l'immeuble portant le n° 29 jusqu'à la rue Raikem.
- **Du 30/09 à 12h au 15/11 à 12h:**
 - Le stationnement des véhicules sera réservé aux riverains :
 - Avenue Blonden, De part et d'autre de la chaussée, à partir de l'immeuble portant le n°29 jusqu'à la rue Raikem.
- **Le 05/10 de 12h à 19h :**
 - Le stationnement des véhicules sera réservé aux véhicules autorisés :
 - place Saint-Paul, le long de la place, dans son tronçon compris entre les rues Hazinelle et Tournant Saint-Paul.





Police

Travaux / chantiers :

Secteur 1 (Avroy, Centre, Outremeuse) :

- Le carrefour « Opéra » a maintenant adopté sa configuration définitive depuis ce 11/06/24.

Le sens de circulation de la place Xavier-Neujean revient à son sens d'origine. Celui des rues Hamal, des Dominicains, et Georges Clémenceau sont définitivement inversés.



Secteur 2 (Avroy, Guillemins, Laveu, Sclessin) :

- Des travaux de réfection des trottoirs sont en cours sur le pont Albert 1^{er} (dans le sens Palais des Congrès vers Avroy) jusqu'au 11/10. Par conséquent, le trafic est ramené sur une seule bande pour poursuivre en direction des Terrasses, ce qui entraîne des ralentissements à l'heure de pointe. La bande de tourne-à-gauche vers le boulevard Frère Orban reste accessible.



Police de Liège



Police

- Rue des Marécages, un chantier débute ce 16/09 et se terminera le 16/10/24.

Durant cette période, des mesures spécifiques de circulation sont mises en place par les services de Police :

- La rue des Marécages est fermée à la circulation véhiculaire ;
- La circulation dans la rue de l'Hippodrome n'est pas entravée ;
- Là où la nécessité des travaux l'imposerait, l'arrêt et le stationnement y seront interdits ;
- A proximité et aux abords de la zone de chantier, la vitesse est limitée à 30 km/h.

Secteur 3 (Bressoux, Droixhe, Grivegnée Haut, Jupille, Wandre) :

- E25/A25 : transformation de l'autoroute en boulevard urbain entre le pont-barrage de Monsin et le pont Atlas.

A PARTIR DU 22 JUIN 2024 ET JUSQU'À LA FIN DE L'ANNEE

Les travaux se concentrent sur la configuration routière côté commerces à hauteur de la nouvelle trémie et sur les aménagements côté Meuse.

La circulation tant vers Liège que vers Visé est basculée dans la nouvelle trémie sur des bandes réduites.

Pour les usagers circulant sur l'E25/A25 se dirigeant vers Liège :

- Une voie reste disponible entre le pont-barrage de Monsin et le pont Atlas (même capacité qu'après réalisation du chantier) avec une vitesse maximale limitée à 50 km/h.

Pour les usagers circulant sur l'E25/A25 se dirigeant vers Visé :

Deux voies de circulation restent accessibles avec une vitesse maximale limitée à 50 km/h.

L'accès n°6 Jupille est fermé jusqu'à la fin de l'année, uniquement en direction de Liège, pour permettre la tenue des travaux.

Les usagers venant tant de Liège que de Visé peuvent emprunter la nouvelle voirie menant au P+R (uniquement en direction du P+R) et à la rue de Droixhe.

Durant cette phase de chantier, il est impossible de maintenir un accès direct aux commerces depuis l'avenue Georges Truffaut entre l'avenue de Jupille et la rue du Gay Village



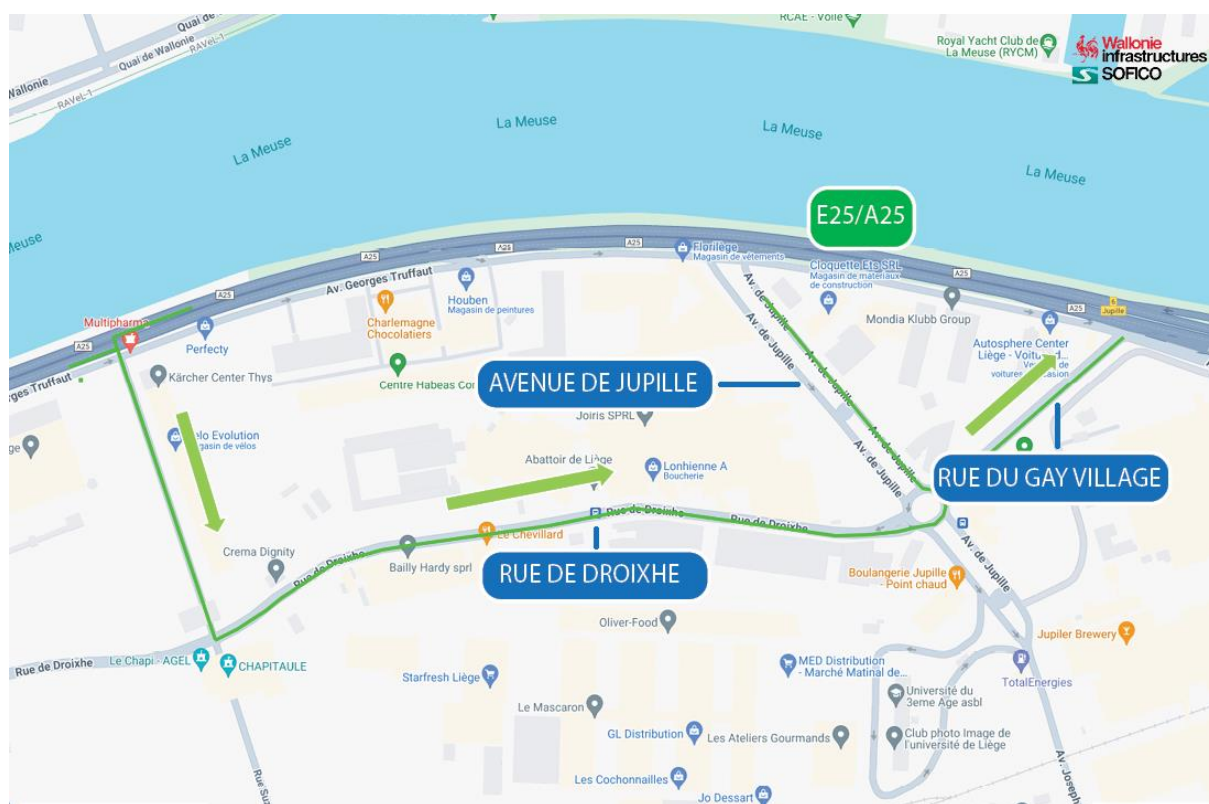
Police de Liège



Police

L'accès est cependant toujours possible, en empruntant la nouvelle voirie menant au P+R de Bressoux, et la rue de Droixhe jusqu'à l'Avenue de Jupille et la rue du Gay Village.

- En venant de Visé, l'accès à la nouvelle voirie du P+R s'effectue en tournant à gauche depuis l'E25/A25 grâce à un feu de signalisation, en configuration définitive.
- L'avenue Georges Truffaut est mise à double sens entre le rond-point du pont-barrage et la rue du Gay Village



Un week-end de fermeture de la trémie Atlas sera nécessaire en fin de chantier pour réaliser la jonction entre les voiries.

La configuration routière définitive sera accessible fin 2024. Le chantier s'achèvera alors par la réalisation de l'espace dédié aux modes actifs (entre Monsin et la nouvelle voirie proche du magasin « Metro », côté Meuse). Ce chantier sera donc entièrement terminé à l'été 2025.





Police

- Dès ce 07/08/23 jusqu'à 2024, des travaux ont lieu rue de la Forêt. La circulation est neutralisée depuis le carrefour Campagne de la Xhavée/rue de la Forêt/rue de Rabosée/rue Tesny. Une partie importante de la rue de la Forêt dépendant de la commune de Blegny et pour lequel cette administration a marqué son accord. Le carrefour précité reste ouvert. La rue de la Forêt dans son tronçon compris entre la rue de Visé et la zone de chantier est placée en voie sans issue et limitée à la seule circulation locale. L'itinéraire de déviation principal renvoie la circulation depuis la rue de Visé vers les rues suivantes : - Sur Liège : rue Charlemagne, rue Commandant Duchesne, rue Auguste Ponson, rue Jean Hermesse, rue du Couvent, - Sur Blegny : rue Emile Vandervelde, rue Hubert Delfosse, Route de Parondvaux, rue Mosty, rue Haute Saive et Campagne de la Xhavée jusqu'au carrefour Campagne de la Xhavée/rue de la Forêt/rue de Rabosée/rue Tesny.

Secteur 4 (Grivegnée-bas, Chênée, Longdoz-Vennes-Fétinne, Angleur) :

- Ce lundi 14/10/24 (jusqu'au 20/12) débute un chantier qui se déroule à la fois sur la rue de Tilff (N633) et le boulevard du Rectorat (N635). La circulation est maintenue sur ces deux axes mais pourrait, en fonction de l'avancement du chantier, entraîner un passage alterné avec feux de signalisation provisoires. Ces travaux sont normalement prévus entre 9h et 15h, en dehors des heures de pointe. Attention à respecter la vitesse limite de 30 km/h à proximité de la zone de chantier.

- Rue Billy, des travaux de réasphaltage se déroulent du 08/10/2024 au 15/10/2024, entre les n°2 et 20. Durant cette période, des mesures spécifiques de circulation seront mises en place par les services de Police :

- La circulation véhiculaire est maintenue tout au long de ces opérations ;
- A hauteur des zones d'interventions, la circulation pourrait être régulée en alternance ;
- Là où la nécessité des travaux l'imposerait, l'arrêt et le stationnement y sont interdits ;
- A proximité et aux abords de la zone de chantier, la vitesse est limitée à 30 km/h.

- Rue du Chalet, jusqu'au 18/10, une grue de chantier est actuellement placée en face du n°140. Le passage est maintenu mais emprunte une partie du trottoir. Veillez à respecter la vitesse max de 30 km/h quand vous abordez cette zone.





Police

Secteur 5 (Rocourt, Saint-Léonard, Sainte-Marguerite, Sainte-Walburge, Thier-à-Liège) :

- Rue Longue, des travaux de réfection de la voirie débutent ce 23/09. Une première phase s'étale jusqu'au 30/11. Elle concerne la portion de la rue Longue comprise entre les carrefours avec les rues des 14 Verges et du Ventilateur. Pendant cette période :

- Le bas de la rue Longue est fermé à la circulation.
- La vitesse est limitée à 30 km/h dans la zone de chantier.
- Une déviation est organisée via la rue du Ventilateur.

- Du 22/05/24 au 31/10/24, la rue de Lantin accueille un chantier d'égouttage. La zone de chantier est située entre les carrefours avec les rues Al Trappe et d'Alleur. La circulation est neutralisée à hauteur de la zone de chantier. Des déviations fléchées sont prévues pour garantir la mobilité aux alentours. ;

- Sur les places Hubert Pissard et de la Solidarité, des travaux vont reprendre à partir du 24/01.

Ainsi, des mesures spécifiques de circulation seront mises en place par les services de Police :

- Les rues Fraîches, du Progrès seront accessibles aux véhicules des riverains ;
- Les places de la Solidarité et Hubert Pissard seront fermées à la circulation des véhicules ;
- Là où les aménagements le permettront, l'arrêt et le stationnement seront autorisés ;
- A proximité et aux abords de la zone de chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

- Rue Henri Vieuxtemps, des travaux débutent ce 01/24 et devraient se prolonger jusqu'à l'été 2024.

Ces aménagements consisteront en la création d'un cheminement cyclo-piéton et en l'aménagement du trottoir de la rue Henri Vieuxtemps, incluant une piste cyclable, dans son tronçon compris entre le carrefour formé avec la rue Isi Collin et le n°35.

Afin de limiter les désagréments, les travaux seront phasés. Ainsi, une première phase concernera le tronçon situé le long du complexe Naimette -Xhovémont, entre le boulevard Léon Philippet et la rue Naimette. Quant à la seconde phase, elle concernera le tronçon situé entre la rue Isi Collin et le n°35 de la rue Henri Vieuxtemps. Durant cette période, des mesures spécifiques de circulation seront mises en place par les services de Police :

- Les rues Naimette et Henri Vieuxtemps resteront ouvertes à la circulation ;
- Là où la nécessité des travaux l'imposerait, l'arrêt et le stationnement seront interdits ;
- A proximité et aux abords de la zone de chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h.



Police de Liège



Police

